



Grille tarifaire de l'offre Super Offre indexée marché pour le gaz naturel



L'offre indexée au marché est une offre compétitive au plus près du prix du marché de gros

Le prix HT du kWh appliqué est indexé mensuellement sur l'évolution de l'indice PEG Powernext, un indice de référence sur le marché français du gaz naturel. Le prix de votre abonnement est indexé sur le TRV en vigueur.

Gestion de votre contrat en ligne

Vous pouvez **gérer votre contrat en ligne**. Consultez vos documents, effectuez vos paiements et suivez votre consommation en ligne. Vous pouvez recevoir vos factures par e-mail grâce à la facturation électronique.



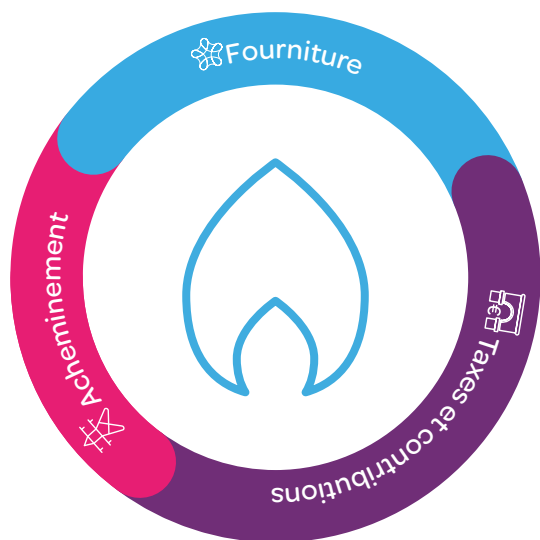
Promotions

- > Vous payez le même montant tous les mois grâce à l'échéancier de paiement
- > Des prix au plus proche du marché de gros, basés sur une formule compétitive
- > Offre 100% en ligne avec service client performant garantissant une réponse dans des délais très brefs
- > **Remise de 30€ TTC** sur votre facture de régularisation émise après une année de consommation



Option tarifaire de Base

 Classe de consommation		Abonnement €/mois		Prix au kWh (€/kWh)	
				Super	
		HT	TTC	HT	TTC
Base (<1.000 kWh)		11,17	12,68	0,0845	0,1115
B0 (>1000 kWh et <6000 kWh)		11,17	12,68	0,0845	0,1115
B1 et B2I (>6000 kWh)	Zone 1	20,84	25,06	0,0634	0,0863
	Zone 2			0,0648	0,0879
	Zone 3			0,0661	0,0894
	Zone 4			0,0670	0,0906
	Zone 5			0,0674	0,0910
	Zone 6			0,0675	0,0911



Taxes et contributions 28%

CTA 3% (Contribution Tarifaire d'Acheminement)

Le montant de cette taxe est égale à 20,80% de la partie fixe du tarif de distribution additionné de 4,71% du tarif de transport pratiqués par les Gestionnaires de Réseaux de Distribution et de Transport.

TICGN 11% (Taxe intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel)

Cette taxe est variable en fonction de la consommation. Son taux est le même pour tous les fournisseurs et est de 0,00845 €/kWh.

TVA 14%

Elle est de 20% pour les consommations ainsi que pour la TICGN - une TVA réduite de 5,5% s'applique à la partie fixe (abonnement) ainsi que sur la CTA.

Acheminement 35%

Les coûts de transport et de distribution de l'énergie. Ces charges sont intégralement reversées aux Gestionnaires des Réseaux de distribution et de Transport. Contrairement au prix de l'énergie, les tarifs de transport et de distribution sont identiques pour tous les fournisseurs. Ils varient d'une région à l'autre, en fonction de votre gestionnaire de réseau.

Fourniture 37%

Le coût de l'énergie. Celui-ci est librement déterminé par le fournisseur d'énergies et varie donc d'un fournisseur à l'autre. Chez Mega Energie, il constitue le coût réel de votre consommation d'énergie sur les marchés et de nos prestations.

Cette répartition est basée sur une consommation moyenne (14450 kWh par an) et un tarif réglementé.

(1) Offre valable pour tout contrat signé à partir du 1er octobre 2021. Valable en France métropolitaine pour les sites de consommation desservis en gaz naturel par GRDF. Cette offre annule les offres antérieures.

(2) Le prix du kWh pour le gaz est indexé mensuellement sur l'indice de marché PEG Month du mois de consommation (hors évolution impôts, taxes et contributions de toutes natures). Il est basé sur l'évolution du prix PEG M+2 qui est la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats du mois de livraison M+2 (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché POWERNEXT pour livraison les mois suivants), sur la période se terminant un mois avant le mois de livraison tels que publiés sur le site Internet de powernext.com. Dernière valeur PEG Month+2 (€/MWh) pour Octobre 2021: 44,64€

Formule indexation kWh HT (€/MWh):

Base et B0 :	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	6,5 €	+	frais réseaux GRDF T1
B1 et B2, Zone 1	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	8,0 €	+	frais réseaux GRDF T2
B1 et B2, Zone 2	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	9,4 €	+	frais réseaux GRDF T2
B1 et B2, Zone 3	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	10,6 €	+	frais réseaux GRDF T2
B1 et B2, Zone 4	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	11,6 €	+	frais réseaux GRDF T2
B1 et B2, Zone 5	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	12 €	+	frais réseaux GRDF T2
B1 et B2, Zone 6	PEG MONTH + 2	x	1,05	+	12 €	+	frais réseaux GRDF T2

Le prix évolue également en fonction des charges communes à tous les fournisseurs d'électricité dont Mega Energie n'a pas la maîtrise. En particulier, sont amenés à être révisés : coûts d'acheminement, de transport, de stockage, et des certificats d'économie d'énergie. Les frais variables d'utilisation du réseau GRDF sont rajoutés à l'euro près sur l'énergie. Le prix d'abonnement mensuel affiché correspond au prix standard. Ce prix est susceptible de varier en fonction du coût réel d'acheminement et de transport du gaz naturel. Mega energie se réserve le droit de modifier la formule en cas de modification de ces frais.

(3) Les tarifs TTC de gaz naturel comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement mensuel et 20% sur les prix du kWh), la TICGN (Taxe sur la Consommation Intérieure de Gaz Naturel de 0,00845 € par kWh) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

 Offre Super
Formule indexée marché

Cette fiche est réalisée à la demande des associations de consommateurs pour vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constitue pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre de Mega Energie.

01**Caractéristiques**

Article 4 et Article 4.3.2 des
Conditions Générales de Ventes - CGV

L'offre de renouvellement est une offre de fourniture de gaz naturel à prix de marché. Les services associés à l'offre :

- > Facilité de paiement : Vous pouvez régler votre facture par prélèvement automatique
- > facture électronique

02**Prix**

Articles 6.1 et 6.6 des CGV

Le prix du kWh pour le gaz est indexé mensuellement à la baisse ou à la hausse sur l'indice de marché PEG du mois de consommation (hors évolution impôts, taxes et contributions de toutes natures). Il est basé sur l'évolution du prix PEG M+2 qui est la moyenne arithmétique en €/MWh des prix de référence constatées en fin de journée ("end of day") des contrats du mois de livraison M+2 (contrats de livraison de gaz naturel sur la place de marché POWERNEXT pour livraison les mois suivants), sur la période se terminant un mois avant le mois de livraison tels que publiés sur le site Internet de powernext.com.

Abonnement : indexé au tarif réglementé correspondant à la même catégorie (TVA 5,5%)

Consommations : Pour accéder aux prix de l'offre, veuillez vous référer à la grille tarifaire de l'offre, associée à cette fiche. Autre évolution tarifaire possible avec un préavis de 1 mois et sans préjudice des dispositions légales.

03**Durée du contrat**

Articles 3.1 et 3.3 des CGV

Contrat d'une durée illimitée.

Résiliation possible à tout moment et sans frais.

04**Facturation et
modalités de paiement**

Articles 7.1, 7.2, 8 et 8.1 des CGV

Mensualisation :

- > Lissage des paiements avec 11 prélèvements mensuels fixes (suivant l'envoi d'un échéancier par MEGA Energie) + une à deux factures de régularisation sur relevé du gestionnaire de réseau.
- > Mensualités modifiables sur simple appel au service client.
- > Envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier sous format électronique. Ajustement des mensualités suite à la relève réelle.
- > Possibilité de choisir la date de prélèvement 1^{er}, 5^{ème}, 7^{ème}, 9^{ème} ou 11^{ème} jour du mois.
- > En cas de non paiement d'une échéance, Mega Energie changera le mode de facturation. Après l'envoi d'un courrier de relance, une facturation bimestrielle/mensuelle sera mise en place.

05

Conditions de révision des prix

Articles 6.2, 6.4 et 12 des CGV

Autre évolution tarifaire possible avec un préavis de 1 mois et sans préjudice des dispositions légales.

Tout projet de modification par MEGA Energie des conditions générales de vente sera communiqué selon les modalités choisies par le client lors de sa souscription au moins 1 mois avant l'application au contrat en cours. En cas de non acceptation, le client particulier aura la possibilité de résilier son contrat sans frais dans un délai maximal de 3 mois, à l'exception toutefois d'une modification imposée par la loi ou le règlement.

06

Condition de résiliation à l'initiative du client

Articles 10.1 des CGV

La résiliation du contrat peut s'effectuer par téléphone, internet ou courrier postal.

La résiliation se fait automatiquement de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur.

Mega Energie encourage le client à lui fournir une auto relève permettant de fiabiliser les index de résiliation.

07

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

Articles 9 et 10.2 des CGV

Après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues par le client restée infructueuse, Mega Energie peut demander au GRD de suspendre la fourniture d'électricité pour le(s) point(s) de livraison client après l'envoi d'une notification 20 jours à l'avance.

08

Service client et réclamations

Par téléphone : 01 78 90 67 15 (numéro non surtaxé – ou prix d'un appel local)

Par courrier : Mega Energie Place de la Défense, 92974 Paris La Défense CEDEX

Par courrier électronique : info@mega-energie.fr

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice de ce droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Le site www.energie-info.fr fournit les informations contenues dans l'aide-mémoire du consommateur d'énergie établi par la Commission européenne ou, à défaut, dans un document équivalent établi par les ministres chargés de la consommation et de l'énergie.

Les clients démunis ont la possibilité de bénéficier du chèque énergie (Article 6.7 des CGV).